

Zeitschrift: Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

Herausgeber: Spitex Verband Schweiz

Band: - (2014)

Heft: 1

Artikel: En coloc à Sierre

Autor: Dana-Classen, Nicole

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-852972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



En coloco à Sierre

Aujourd'hui, on veut bien vivre plus longtemps, autonome... mais pas seul! Face aux réalités démographiques, si on ne connaît pas toutes les solutions de logement, il est bon en tout cas de savoir qu'il en existe plusieurs. Le Magazine ASD se propose d'approcher des modèles d'habitat variés au cours des prochaines éditions. Dans le canton du Valais, le modèle Domino marque des points.

Depuis un très long balcon au dernier étage d'un immeuble du centre ville de Sierre, trois femmes papotent et regardent ce qui se passe en bas. Il fait très beau. Deux d'entre elles décident qu'elles vont descendre prendre un café. La troisième va retrouver sa chambre. En passant au salon, elle échange quelques mots avec une quatrième locataire et sa petite fille, venue lui rendre visite à l'heure du goûter... Nous sommes dans un appartement Domino. Signe caractéristique: une qualité de vie qui ressemble le plus possible à celle d'«avant», mais partagée avec d'autres.

Ici, communauté rime avec flexibilité. Pour Marie, Elsa, Marthe, Berthe et Madeleine, cela semble même assez naturel.

Des appartements intégrés avec encadrement

Depuis 1998, Domino (issu de DOMicile Nouvelle Option) propose des petites unités intégrées à la vie d'un immeuble, d'un quartier ou d'un village. Selon le modèle de la colocation, les appartements réunissent 4 à 6 personnes âgées sous le même toit, en respectant l'intimité et l'indépendance de chacune. Les colataires possèdent un lieu de vie privé et partagent des locaux communs. Cette nouvelle forme de domicile se veut avant tout pragmatique et complémentaire aux structures existantes. Elle s'adresse à tous ceux dont le domicile n'est plus adapté (5^e étage sans ascenseur, par ex.) et qui souhaitent néanmoins rester autonomes, ou à des personnes qui se sentent seules, et ne

Elles ont choisi de vivre en sécurité sous un même toit, dans un appartement Domino, en plein centre de Sierre.

Photos: Isabelle Pralong

Un immeuble d'appartements Domino à Miège.



Valais: une culture communautaire?

ndc. Le CMS de Sierre s'occupe de 16 communes, soit une très grande superficie pour «seulement» 48 000 habitants. Il gère aujourd'hui les colocations de 5 appartements Domino à Sierre, 1 appartement Domino à Miège et 1 appartement Domino à Vissoie. Soit 33 «lieux de vie privés» pour autant de locataires! Encore en Valais, il existe: deux appartements à Sion, un à Fully et un à Martigny... et d'autres projets en cours de réalisation dans toute la région, dont un projet pilote de colocation avec Alzheimer Suisse. Est-ce à dire que le Valaisan ou la Valaisanne cohabite plus facilement? Sur ce territoire longtemps insulaire, où l'isolement des villages poussait à l'entraide, la volonté de rester indépendant et le sentiment d'appartenance à un réseau local sont-ils tout simplement plus forts? Au-delà de l'aspect purement immobilier (il y a une plus grande quantité de logements disponibles et abordables en Valais que dans d'autres cantons), la dimension socio-culturelle semble ici manifeste.

nécessitent pas de prise en charge 24h sur 24 (au départ). Dans un environnement qui s'adapte et se réadapte sans cesse à ses occupants, le modèle Domino permet, en quelque sorte, un prolongement de la vie sociale.

Les appartements Domino s'inscrivent dans la politique de maintien à domicile du Centre médico-social régional. L'encadrement se déroule exactement comme dans un domicile individuel, selon les besoins de chacun. Le CMS se déplace sur demande (y compris pour des présences de nuit) et les actes sont facturés individuellement. Certains locataires reçoivent des soins réguliers, d'autres de manière ponctuelle. La même flexibilité s'applique à l'organisation des repas, permettant, au choix, de cuisiner soi-même, de recevoir les plateaux livrés par le CMS, de partager le menu du soir (préparé par l'aide à domicile) et bien sûr, d'aller de temps en temps au bistro du coin.

«On est gâtée, ici! Et on fait ce qu'on veut.»

Le principe d'intégration de la formule Domino permet de garder des relations dans le quartier où on a vécu, tout en nouant de nouveaux contacts avec les autres locataires. Comme dans une petite famille, chacun y a une place et peut y retrouver un rôle, mais sans règlement de maison, ni cadre institutionnalisé. La priorité est donc donnée aux personnes ayant leur réseau social en Valais. A relever également, l'exemple d'une nonagénaire valaisanne, établie à Genève depuis très longtemps et qui souhaitait venir finir ses jours en Valais, où il y avait encore des membres de sa famille.

Le locataire meuble son lieu de vie personnel, tandis que le CMS meuble les parties communes. L'appartement est choisi de manière à favoriser les liens sociaux (situation

Vaud: l'appartement protégé

ndc. Le Canton de Vaud encourage les constructeurs à bâtir des appartements protégés, qui constituent, à côté des EMS et des services à domicile, le 3^{ème} pilier de la politique médico-sociale vaudoise en faveur des aînés. En règle générale, le logement protégé comprend deux, voire trois pièces et présente les caractéristiques suivantes: une architecture adaptée permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou handicapées; l'existence d'un système d'alarme et d'un interphone; la mise à disposition, à proximité, d'espaces communautaires permettant des échanges, des animations et des manifestations diverses. Les personnes qui logent dans un appartement protégé sont considérées par les régimes sociaux comme étant à domi-

cile. Lorsque l'état de santé des locataires le nécessite, les soins doivent pouvoir être assurés par un centre médico-social ou une autre organisation de soins à domicile. D'autres prestations comme les repas et le ménage sont fournies sur demande. Le concept d'encadrement sécurisé comprend un référent de maison, ou référent social, avec un cahier des charges spécifique. Cette personne, qui assure l'accueil et favorise les relations sociales entre les locataires, est le pilier de l'immeuble protégé.

Il y avait, à fin novembre 2013, 1698 appartements protégés/adaptés dans le Canton de Vaud.

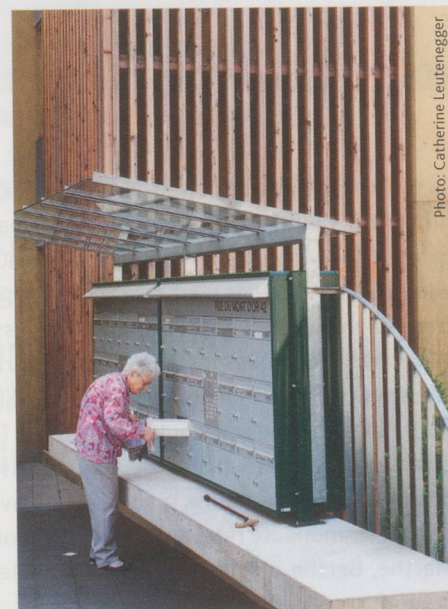



Photo: Catherine Leutenegger

centrale, proche des commodités) avec des espaces lumineux. Il est évidemment transformé pour être adapté à des personnes fragilisées, sans barrières architecturales notamment en ce qui concerne les sanitaires ou les seuils de portes, et équipé des moyens auxiliaires nécessaires. C'est généralement le propriétaire qui intègre ceux-ci dans le prix du loyer facturé au CMS.

Qui paie?

Comme dans n'importe quel domicile, le locataire paie son loyer et les charges. Les frais d'aide et de soins à domicile sont également à sa charge après déduction des participations des diverses assurances sociales. En Valais, le Centre médico-social fait office d'intermédiaire entre le propriétaire de l'appartement et le locataire senior, veillant notamment à ce que le montant fixé dans le contrat de bail ne dépasse pas le montant des prestations complémentaires; ce loyer est, pour une personne, de 550.- à 1100.- CHF par mois, charges et électricité comprises. Le CMS majore le loyer de 10% pour combler ses frais (ameublement, périodes de non-location) et assurer ainsi l'auto-financement du système Domino. Cette prestation fait partie du mandat de prestations que lui a confié le canton.

Au total, déduction faite des remboursements des assurances sociales, le locataire ne devrait pas dépenser plus de 2000.- CHF pour l'ensemble: loyer, charges, électricité, aide et soins à domicile. L'idée étant bien sûr de permettre à une personne aux revenus modestes d'avoir néanmoins accès à ces logements. 

Nicole Dana-Classen



Un rôle social, mais pas d'horaires ni de règlement de maison.

Genève: l'immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)



ndc. Les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) regroupent des logements indépendants, dont la personne âgée est locataire à part entière, mais aussi des locaux communs pour différentes activités d'animation ou à visée de

sociabilisation. Ces immeubles appartiennent à des instances externes à imad (fondations propriétaires privées ou publiques) et la décision d'attribution des appartements leur appartient. Les critères d'attribution sont basés sur l'âge (AVS), le degré d'autonomie et la situation financière. imad en tant qu'exploitant fournit un encadrement de proximité, au sein de ces immeubles, assuré par une équipe pluridisciplinaire (gérant social, intendant social, aide de salle à manger, permanent nocturne). Habituellement conçu sans barrières architecturales, les IEPA sont équipés d'un système d'appel permettant de demander de l'aide au personnel d'encadrement imad, et regroupent des prestations telles qu'une aide sociale et administrative

(selon besoin), intendance (achats, accompagnement,...), animations et loisirs (repas festifs, animations culturelles, activités sportives adaptées, sorties...), sécurité et permanence nocturne. Les locataires devant bénéficier d'aide et de soins sur prescription médicale sont pris en charge par les équipes de maintien à domicile imad (externes aux immeubles) ou d'autres prestataires de soins.

Fin 2012, il y avait à Genève 1212 appartements en IEPA, pour 1285 locataires.